

## PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2009

L'an deux mille neuf le 10 novembre à 21H00, le Conseil Municipal de la commune de VENERQUE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil de la mairie de Venerque, sous la Présidence de Monsieur Michel DUVIEL, Maire.

### **PRESENTS :**

Marie-Thérèse AMIEL, Denis BEZIAT, Jean-Yves BERNY, Nadine BURUAGAY, Catherine COFFIN, Marius COURTIN, Michel DEHAN, Jacques DOUMERC, Michel DUVIEL, Marie-Christine ESCOURROU, Nadia ESTANG, Benoît GUIARDEL, Jean-Paul LEBON, Jacques MAURY, Olivier PICARD, Stéphane ROCHE.

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :** Michel GAY à Denis BEZIAT.

**ABSENTS :** Christine MIAS, Cécile SOMPAYRAC

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Olivier PICARD

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19, Présents : 16, Votants : 17.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Le Procès-verbal de la séance du 8 septembre 2009 est adopté à l'unanimité.

### **I : Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal depuis la dernière réunion**

#### **- MARCHES :**

<b>DATE</b>	<b>FOURNISSEURS</b>	<b>OBJET</b>	<b>MONTANT TTC</b>
23-sept	REM informatique	Formation	478.40 €
24-sept	VEMI	Mise en conformité de la salle des fêtes : alarme reliant les 3 salles RDC-RDC jeunes et 1er étage.	2 777.11 €
28-sept	LUCERA	Achat 3 Projecteurs stade de foot	3 355.14 €
14-oct	GAEC horticole Fonsorbes	Fleurissement automne 2009	590.48 €
14-oct	CITROEN AUTOS RIVES	NEMO Fourgon pour Police Municipale	14 098.62 €
14-oct	RESOLOGY	vidange totale du clarificateur station d'épuration	15 086.50 €
14-oct	ALIOS PYRENEES	investigations géotechniques + ingénierie extension médiathèque	2 110.94 €
16-oct	FUZZ	2 banderoles marché de plein vent	538.20 €
22-oct	France CADEAUX	Magnets logo Venerque	239.20 €
03-nov	CVS	Achat de DVD pour la médiathèque	1 498.74 €
03-nov	MODERN IRRIGATION	Réparation pompe ROVATTI, arrosage terrain foot	783.50 €
04-nov	GARAGE VERGARA	Réparation véhicule PARTNER	262.52 €

#### **- AUTRES DECISIONS:**

#### **• Décision du 23 octobre 2009 : Création d'une régie de recettes auprès de la mairie de Venerque.**

L'objet de cette création est le recouvrement des produits du service de restauration scolaire. Cette régie est installée au siège de la mairie.

Les recettes désignées à l'article 1er sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants: 1° : numéraire, 2° : chèques, 3° : prélèvement automatique, 4° : virement bancaire par l'intermédiaire d'un site Internet. Elles sont perçues suite à l'envoi d'une facture à l'utilisateur, et font l'objet d'une quittance informatique remise à l'utilisateur.

Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur à qualité auprès de la Trésorerie d'Auvergne.

L'intervention de mandataires a lieu dans les conditions fixées par leur acte de nomination.

Un fonds de caisse d'un montant de 80 € est mis à disposition du régisseur.

Le montant maximum de l'encaisse en numéraire que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 500 €.

Le régisseur est tenu de verser au comptable assignataire le montant de l'encaisse en numéraire dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 7 et au minimum une fois par mois. Les chèques seront quant à eux versés au moins une fois par mois.

Le régisseur verse auprès du comptable assignataire la totalité des justificatifs des opérations de recettes au minimum une fois par mois.

Le régisseur est assujéti à un cautionnement dont le montant est fixé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur, ou peut remplacer ce cautionnement par l'engagement d'une caution solidaire constituée par l'affiliation du régisseur à une association de cautionnement mutuel agréée par le ministre chargé du budget.

Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le montant sera précisé dans l'acte de nomination, selon la réglementation en vigueur.

Les mandataires sont dispensés de cautionnement et ne perçoivent pas d'indemnité de responsabilité. Toutefois, lorsque le mandataire assure le remplacement du régisseur absent pour une durée ne pouvant excéder deux mois, il est responsable personnellement et pécuniairement des opérations de la régie et peut percevoir une indemnité de responsabilité pendant la durée effective où il exerce la fonction de régisseur dans les conditions fixées par arrêté du ministre chargé du budget.

• **Décision du 30 octobre 2009** : *Signature d'un bail commercial avec « Et la vie... devient douce », dont la gérante est Mme Mainetti.*

Bail pour un local en RDC d'un immeuble situé Rue de Rémusat 31810 VENERQUE comprenant une pièce d'environ 18 m<sup>2</sup> avec vitrine, une pièce d'environ 25 m<sup>2</sup> à l'arrière du bâtiment et un WC dont les accès se font par le couloir adjacent.

Le présent bail se substitue au bail commercial précaire concernant en partie les mêmes locaux, signé le 8 novembre 2008 pour une durée de deux ans, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2009.

Il est consenti pour une durée de neuf années consécutives, commençant à courir le 1<sup>er</sup> novembre 2009 pour se terminer le 31 octobre 2018.

La présente location est consentie et acceptée moyennant un loyer mensuel en principal de 400 €, hors charges qui seront à payer directement par le Preneur.

Le Preneur s'oblige à payer le loyer au Bailleur d'avance le 5 de chaque mois et pour la première fois le 1<sup>er</sup> juin 2010, afin de tenir compte des travaux qui seront réalisés par le Preneur.

## **II : Délibérations**

### **Validation et engagement sur la participation financière de la commune pour quatre projets de travaux d'électrification et d'éclairage public par le Syndicat Départemental d'Electrification de la Haute-Garonne (SDEHG)**

Le Conseil Municipal doit se prononcer pour donner son accord sur les travaux et le montant des travaux restant à la charge de la commune.

Les programmes sont les suivants :

- raccordement de 6 abribus au réseau d'éclairage public pour 555 € (montant total des travaux de 11 365 €).
- Séparation des consommations électriques Mairie et SIALA, par la création d'un branchement communal à la station d'épuration pour l'arrosage des terrains de football pour 1 178 € (montant total des travaux de 4 194 €).
- rénovation de l'éclairage public au centre-village par le changement de 32 « lanternes de style » et de la mise en place d'une horloge astronomique pour 22 626 € (coût total des travaux de 61 677 €).
- rénovation de l'éclairage public au lotissement Figeac (rue du 14 juillet et ses impasses) par le changement de 23 luminaires et de la mise en place d'une horloge astronomique pour 17 068 € (montant total des travaux de 58 936 €).

**Vote à l'unanimité.**

Olivier PICARD indique que les abribus devraient être signalés aux automobilistes, il faut voir avec le Conseil Général quelle est sa politique en la matière. Si la réponse est positive, mettre en place les panneaux de signalisation. Celui de la Trinité, situé juste après le carrefour, n'est pas signalé.  
Sur la rénovation de l'éclairage public, le partenariat SDEHG, Lycée, et commune est très efficace. Une recherche de nouvelles subventions est en cours par Nadia ESTANG.  
Olivier Picard demande d'ajouter un éclairage de l'escalier entre les écoles et la mairie, car cet endroit est dangereux la nuit.

### **Décision Modificative n°1 pour le budget principal**

#### Section d'Investissement :

##### Dépenses :

Chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées » : + 2 000 €

Article 16873 « autres dettes, départements » : + 2 000 €.

Chapitre 23 « immobilisations en cours », opération n° 30 « salle des fêtes » : - 2 000 €

Article 2313 « constructions » : - 2 000 €.

**Vote à l'unanimité.**

### **Décision Modificative n°2 pour le budget annexe assainissement**

#### Section d'exploitation :

##### Dépenses :

Chapitre 011 « Charges à caractère général » : + 50 000 €

Article 615 « entretiens et réparations » : + 5 000 €

Article 618 « services extérieurs divers » : + 45 000 €.

Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » : + 16 900 €

Article 658 « charges diverses de gestion courante » : 16 900 €.

Chapitre 67 « charges exceptionnelles » : + 500 €

Article 673 « titres annulés sur exercices antérieurs » : + 500 €.

Chapitre 023 « Virement à la section d'Investissement » : + 13 583,53 €

##### Recettes :

Chapitre 042 « opérations d'ordre de transfert entre sections » : + 41 343,53 €

Article 777 « Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice » : + 41 343,53 €.

Chapitre 70 « vente de produits fabriqués, prestations de services, marchandises » : + 31 400 €

Article 704 « travaux » : + 31 400 €.

Chapitre 77 « produits exceptionnels » : + 8 240 €

Article 778 « autres produits exceptionnels » : + 8240 €.

#### Section d'Investissement :

##### Dépenses :

Chapitre 21 « immobilisations corporelles » : + 3 000 €

Article 2158 « autres installations, matériels, et outillages techniques » : + 3 000 €

Chapitre 040 « opérations d'ordres entre sections » : + 41 343,53 €

Article 1391 « Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat, subventions d'équipement » : + 41 343,53 €.

##### Recettes :

Chapitre 13 « subvention d'Investissement » : + 5 900 €

Article 131 « subvention d'équipement » : + 5 900 €

Chapitre 021 « Virement de la section de fonctionnement » : + 13 583,53 €

Chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées » : + 24 860 €

Article 1641 « emprunts en euros » : + 24 860 €.

**Vote à l'unanimité.**

*Stéphane ROCHE demande que la commission finances se réunisse plus souvent pour mieux appréhender et comprendre ces mouvements comptables. Il lui est indiqué qu'une réunion de cette commission est prévue avant le prochain Conseil Municipal.*

#### **Décision Modificative n°2 pour le budget annexe eau**

Section d'exploitation :

Dépenses :

Chapitre 67 « charges exceptionnelles » : + 500 €

Article 673 « titres annulés sur exercices antérieurs » : + 500 €.

Recettes :

Chapitre 70 « vente de produits fabriqués, prestations de services, marchandises » : + 500 €

Article 7011 « eau » : + 500 €.

**Vote à l'unanimité.**

#### **Tarif fuite sur la facturation eau potable et assainissement collectif**

Approbation d'un « tarif fuite » eau potable sur la commune : réduction de 40% du prix de base sur tout m<sup>3</sup> supérieur au double de la consommation moyenne des trois dernières années, lorsque l'abonné apporte la preuve de sa fuite et de sa réparation, ainsi qu'une attestation indiquant qu'il n'est pas assuré sur la prise en charge de ce surcoût.

Ce principe de dégrèvement ne sera appliqué, pour un même abonné, qu'une seule fois par période de cinq années.

Approbation d'un « tarif fuite » assainissement : réduction de 100% du prix de base sur tout m<sup>3</sup> supérieur au double de la consommation moyenne des trois dernières années, si le tarif fuite a été appliqué sur la facturation d'eau potable.

**Vote à l'unanimité.**

#### **Suppression de l'ancienne régie comptable pour les droits de cantine**

Il est mis fin au fonctionnement de la régie de recettes pour les droits de cantine, créée par délibération du 13 décembre 1990. Les arrêtés de nomination y afférents sont caducs.

**Vote à l'unanimité.**

#### **Demande de remise gracieuse de l'ancien régisseur de la cantine scolaire**

Il est proposé au Conseil Municipal de donner un avis favorable à la demande en remise gracieuse du régisseur des droits de cantine, pour un montant de 166,80 € (sans laissé à charge au régisseur), suite à la non application des nouveaux tarifs lors de la permanence d'août 2007.

**Vote à l'unanimité.**

#### **Demandes de subventions au Conseil général de la Haute Garonne pour l'achat de matériel**

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter le conseil Général pour l'achat de matériel (montant en € HT) :

- pour les services techniques : taille haie pour 875 €, souffleur pour 581 €, tondeuse pour 980,77 €, débroussailleuse pour 529,26 €, perforateur-burineur pour 668,85 €, rabot pour 237,90 €, désherbeur thermique à main pour 350 €.
- Pour les écoles : matériel informatique et achat logiciel pour un montant de 7 775,13 €
- Pour la mairie : 3 555,25 € de matériel informatique, 500,84 € pour un vidéo-projecteur et 3 175,38 € pour acquisition d'un logiciel pour la facturation de la restauration scolaire.

**Vote à l'unanimité.**

*Catherine COFFIN demandant ce qu'est un perforateur –burineur, Denis BEZIAT lui répond que c'est une grosse perceuse.*

### **Subvention pour des travaux de façade dans le centre historique**

Dans une délibération du 12 septembre 2002, le Conseil Municipal a voté un « cahier des charges et règlement opérationnel » pour permettre le versement de subventions aux particuliers pour des travaux de façade dans la Grand rue Rémusat et d'autres rues du centre historique. Les personnes intéressées doivent déposer un dossier, qui est étudié par la commission urbanisme qui se prononce sur son éligibilité, puis une fois les factures reçues le Conseil Municipal se prononce sur l'attribution de la subvention. Le montant de la subvention est de 25% du montant total des travaux subventionnables, plafonnée à 1525 € par immeuble.

Un dossier a été déposé par M Jean DESCLAUX propriétaire d'un immeuble situé au 1 avenue du Dr Guilhem, avec un avis favorable de la commission urbanisme du 6 novembre 2009.

Il est proposé au Conseil Municipal de verser une subvention de 530 € à M Jean DESCLAUX pour des travaux de rénovation de façade au 1 avenue du Dr Guilhem.

#### **Vote à l'unanimité.**

*Olivier PICARD demande quand la façade de l'immeuble à côté de la grainèterie sera-t-elle terminée. Jacques DOUMERC lui répond que de multiples relances orales ont été faites, et qu'il est prévu de le relancer par écrit.*

### **Vœu contre les projets de loi actuels sur la réforme des collectivités territoriales**

L'association des Maires des petites villes de France a sollicité les communes pour demander aux pouvoirs publics nationaux de changer leur politique en matière de réforme territoriale.

Le Conseil municipal de Venerque :

- AFFIRME son attachement indéfectible à la décentralisation, conçue comme la possibilité pour des conseils démocratiquement élus au plus près des besoins des concitoyens de mener les projets d'intérêt public local qu'ils ont librement identifiés ;
- FORMULE le vœu que le Département et la Région puissent continuer à apporter librement, dans le cadre de la solidarité territoriale, une contribution indispensable au financement des équipements et des projets municipaux ;
- EXPRIME son inquiétude de voir réduites les dotations versées par l'Etat, cette année, pour la plupart des collectivités locales et la taxe professionnelle remplacée par des impôts moins dynamiques, principalement acquittés par les ménages et sans que soit garantie une compensation intégrale et pérenne pour chaque commune ;
- SOUHAITE que la définition des périmètres des intercommunalités et la détermination des compétences qu'elles exercent demeurent fondées sur le libre choix des communes, en cohérence avec les orientations de la Commission départementale de coopération intercommunale en faveur, notamment, de la solidarité entre territoires.
- APPELLE le Gouvernement et les parlementaires à engager une véritable réforme des finances locales et à renforcer les acquis de la décentralisation, la solidarité territoriale et le rôle primordial des communes dans la gestion des services publics de proximité et comme pilier de notre démocratie. »

#### **Vote à l'unanimité.**

*Un débat s'est ouvert à l'occasion de du vote du vœu sur les projets de loi sur la réforme des collectivités, quelques points clés :*

- *La TP représente environ 625 000 euros de recettes pour la CCLAG sur un budget total de 2.4M€. Une compensation est prévue pour 2010, mais d'autres taxes devront être trouvées, elles s'appuieront sur les taxes des ménages.*
- *En 2004, l'Etat a incité les communautés de communes à privilégier le recours à la TP Unique. Des entreprises ont été accueillies ce qui a permis une hausse de 100 000 euros des recettes de la CCLAG.*
- *Les collectivités vont être freinées dans leurs investissements*
- *Les entreprises de TP qui dépendent beaucoup des investissements des collectivités vont réduire leurs activités en conséquence,*

- *Le coût des indemnités des élus ne représente 0,3% au maximum des budgets des collectivités.*
- *La conséquence de cette réforme sera une reprise en main de l'administration avec de nouveaux pouvoirs aux préfets, représentant du gouvernement localement. On s'oriente vers une gestion administrative en lieu et place de choix politiques.*
- *Eloignement des centres de décisions*
- *Remise en cause des fonctionnaires territoriaux*
- *La vraie raison qui guide la réforme est de réduire l'administration territoriale qui s'est développée suite au transfert de compétence de l'Etat vers les collectivités.*

### **III : Questions et informations diverses**

M DUVIEL demande l'avis du conseil sur le projet d'envoi des documents et convocations, aux élus communaux, par courriel.

Décision : les convocations demeureront envoyées par courrier postal, seuls les documents d'information feront l'objet d'un envoi par courriel, à charge pour chacun de les imprimer chez soi, si nécessaire.

J DOUMERC : dynamisation du marché de plein vent, avec une animation tous les 3ème jeudi du mois assurée par G BIMA. Accueil de nouveaux commerçants issus du PST, en développant la concurrence.

Appel aux conseillers et aux commerçants pour apporter des idées.

Pas de possibilités de déplacer au samedi. Peut-on tester d'autres jours, comme le mercredi, par exemple ?

Le transport à la demande ne fonctionne pas comme souhaité le jeudi matin, car peu de personnes l'utilisent.

D BEZIAT informe que les poteaux électriques désaffectés de l'avenue des Coteaux seront enlevés d'ici la fin de l'année.

O PICARD demande si on peut enlever les poteaux de Caucal en même temps, D BEZIAT va s'en charger.

M C ESCOURROU demande d'éviter que les enfants viennent chercher de l'eau sur l'aire de nettoyage des camping-cars. Prévoir un robinet dans l'aire de jeux.

C COFFIN demande s'il est possible de déplacer l'aire de lavage du coté de l'ancienne station d'épuration.

Réponse : Un point d'eau sera prévu à proximité ou sur la future aire de jeu du parc Caucal. Le positionnement de l'aire de camping-car près du centre du village, répondait à une incitation à l'utilisation des commerces du cœur de ville, ce choix est maintenu.

S ROCHE souligne l'importance de tendre des filets autour du terrain de football pour éviter que les ballons ne partent chez les voisins. M DUVIEL indique que cette démarche doit se faire en partenariat avec l'ensemble des riverains. Il est nécessaire d'obtenir leur validation technique et définir leur niveau de participation financière.

S ROCHE indique que les organisateurs du Raid aventure souhaitent localiser le départ et l'arrivée à Venerque pour l'édition 2010. Le budget global serait triplé en passant de 5000 à 15 000 €.

M DUVIEL exprime le sentiment que cette initiative correspond bien à l'image de Venerque et demande à la commission association d'approfondir les besoins techniques et financiers.

C COFFIN souhaite que dans le prochain bulletin il y ait une information claire sur les impôts locaux : à quoi ça sert, comment le lire sur les formulaires, etc.

O PICARD se fait le relais du conseil d'école élémentaire, en demandant comment faire pour remplacer le policier municipal pendant son absence ? Intérimaire ? Parents volontaires qui s'organisent. ?

Le conseil d'école donne également ses félicitations au chef de cuisine pour la qualité des repas.

M DUVIEL revient sur le cas d'un enfant présentant une allergie alimentaire, qui s'est aggravée dernièrement. L'avis du médecin allergologue autorise la présence de l'enfant à la cantine, sous réserve que les aliments allergènes ne soient pas présents. Sous réserve de l'avis du médecin scolaire qui sera consulté à nouveau, le Maire enverra un courrier aux parents qui stipulera que l'enfant sera accueilli à la cantine, et prendra les repas s'ils ne comportent pas d'aliments interdits. Sinon les parents fourniront la totalité du repas. Si les repas sont totalement fournis par les parents, la commission école devra proposer un niveau de facturation ou la gratuité. Il est convenu que dès qu'un enfant prend tout ou partie des repas de la cantine, la facturation des repas sera faite en totalité.

C COFFIN précise que pour l'année prochaine, dès la fin septembre, une réunion sera organisée avec tous les partenaires de l'école pour passer en revue les Projets d'Accueil Individualisés (PAI) et les conséquences de leur application.

B GUIRARDEL précise que les articles pour le prochain bulletin sont attendus pour le 17/11/09 au plus tard.

N ESTANG a rencontré une entreprise susceptible de prendre en charge l'étude du désenvasement du barrage de la Hyse, elle contacte M GAY, D BEZIAT ou G ESPITALIER.

L'ordre du jour étant épuisé et les élus n'ayant plus de questions à poser, la séance est levée à 23h55.

**Signatures des élus présents lors de la séance du 10 novembre 2009:**

Marie-Thérèse AMIEL

Denis BEZIAT

Jean-Yves BERNY

Nadine BURUAGAY

Catherine COFFIN

Marius COURTIN

Michel DEHAN

Jacques DOUMERC

Michel DUVIEL

Marie-Christine ESCOURROU

Nadia ESTANG

Benoît GUIRARDEL

Jean-Paul LEBON

Jacques MAURY

Olivier PICARD

Stéphane ROCHE